



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

football

Question écrite n° 67490

Texte de la question

Le match amical de football France-Algérie du 6 octobre 2001 qui devait concourir au rapprochement amical des communautés grâce au sport, n'aura pas atteint son objectif. L'envahissement du terrain avant la fin du match par des supporters indisciplinés ainsi que les sifflets et les huées pendant l'hymne national français, laisseront une mauvaise image de l'événement. Certains penseront, à juste titre, que compte tenu de l'actualité internationale, il eut été plus opportun de reporter cette manifestation sportive. Pour ces raisons, M. Charles Ehrmann demande à Mme la ministre de la jeunesse et des sports ce qu'elle entend faire pour que de tels faits ne se reproduisent plus et de bien vouloir lui préciser la nature des sanctions qui s'imposent, ne serait-ce qu'à titre d'exemple civique.

Texte de la réponse

Madame la ministre de la jeunesse et des sports s'est exprimée à plusieurs reprises après les incidents qui se sont déroulés pendant la rencontre de football, au Stade de France, entre l'équipe de France et celle d'Algérie. Madame la ministre estime qu'il appartient à la Fédération française de football et au consortium de tirer tous les enseignements de cette rencontre en matière de sécurité à l'intérieur de l'enceinte du Stade de France. Elle suit attentivement les mesures prises à cet effet. Elle a également indiqué qu'elle regrettait vivement le comportement des spectateurs qui ont envahi la pelouse du stade et ont conduit, par leur attitude, à l'interruption du match ; elle a aussi rappelé les sanctions encourues par de tels débordements, sanctions qui ont été prises par la justice à la suite de cette rencontre.

Données clés

Auteur : [M. Charles Ehrmann](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67490

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5894

Réponse publiée le : 22 avril 2002, page 2134